

Formation initiale Juge Arbitre Jeune T1

Code de référence
HTFPMBQ

SAISON
2025
2026

PRÉSENTATION

Cette formation s'adresse à tout JAJ T2 ayant été identifié par la CTA pour officier sur les championnats AURA moins de 17 ans et moins de 18 ans et sur les championnats de France moins de 17 ans et moins de 18 ans.

Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter pour étudier les possibilités.

OBJECTIFS

- Avoir une lecture pertinente du jeu.
- Assurer la protection des joueurs et appliquer les sanctions adéquates.
- Connaître les règles et techniques de l'arbitrage.

PRÉREQUIS

- Être licencié à la FFHandball (joueur uniquement) avec une attestation d'honorabilité à partir de 16 ans.
- Avoir entre 11 et 17 ans dans la saison en cours.
- Avoir été JAJ T2 sur une saison entière avec un minimum de 5 matchs.
- Avoir participé à la formation continue de début de saison.
- Être proposé par le référent T2 de la ligue.
- Avoir suivi et validé le module "Tous Unis - Prévention des violences et citoyenneté"

CONTENUS

- Connaissance des techniques d'arbitrage (communication, attitude, placement, déplacement ...).
- Approfondissement de l'échelle des sanctions.
- Apports dialectiques (attaque/défense, lecture de jeu,...).

SUIVI ET ÉVALUATION

Le stagiaire devra attester de sa présence aux différents temps de formation et être désigné sur les compétitions jeunes par la CTA.

Secrétariat ITFE

Administratif

itfe@aura-handball.fr

06 16 74 81 79

Romain DUREAU

Référent T1

r.dureau@aura-handball.fr

CALENDRIER

Inscription

⇒ 27 juin - 1^{er} octobre 2025

Période de formation

⇒ novembre 2025 - avril 2026



LIEU*

Organisée sur plusieurs lieux du territoire AURA



DURÉE ET ORGANISATION*

12 heures

Présentiel

> **6 heures** (2 demi-journées)

FOAD

> **3 heures**

Certification (suivi)

> **3 heures**

* les lieux et les dates des sessions seront disponibles sur Campus des handballeurs

> [infos & inscription](#) <



TARIF CLUB

Frais d'inscription 10€

Frais pédagogiques

72 € (12 h x 6 €)

Frais annexes possibles

à la charge du stagiaire
(restauration - déplacement)